

Jean Carbonnier
(1908-2003)

À l'issue de ses études à la Faculté de droit de Bordeaux, Jean Carbonnier soutient une thèse de doctorat sur *Le régime matrimonial, sa nature juridique sous le rapport des notions de société et d'association* (1932), puis, ayant été reçu au concours d'agrégation, est nommé Professeur de droit privé à la Faculté de droit de Poitiers, dont il deviendra le doyen (1937-1955). Il est ensuite nommé Professeur à l'Université de Paris. Il présida le jury d'agrégation de droit privé et sciences criminelles en 1975.



Auteur de travaux qui ont fait date¹, il s'est également consacré, sur demande du ministre Jean Foyer, à la préparation de lois en matière de famille : tutelle et administration légale (1964), régimes matrimoniaux (1965), incapables majeurs (1968), autorité parentale (1970), filiation (1972) et divorce (1975).

Il est reconnu également pour avoir été l'introducteur, dans les Facultés de droit, en France, des études et recherches en sociologie juridique. Son premier cours à la Faculté de droit de Paris date de 1957 ; il y dirigera un doctorat de sociologie juridique de 1968 à 1976. Il y avait, entre temps, fondé, en 1964, le Laboratoire de sociologie criminelle et juridique, pris le relais de Gurvitch dans ses cours de sociologie juridique à la Sorbonne (1965-1967), et présidé le Comité de rédaction de *L'Année sociologique* (1965-1977).

1. Cf. la bibliographie en fin d'ouvrage. Photographie : Inauguration de l'Oñati IISJ, 24 mai 1989.